



En Corse, une filière bois peu développée

La Corse est la région la plus boisée de France. Pourtant l'exploitation forestière y est limitée, en particulier par les difficultés d'accès. D'amont en aval, la filière bois couvre diverses activités allant de la gestion forestière jusqu'aux transformations successives du bois, en passant par les activités de soutien (transport, commerce). Les activités directement liées au bois pèsent peu dans l'économie locale : leur poids en termes d'établissements et de main-d'œuvre est deux fois moins important sur l'île qu'au niveau national. En 2012, ce cœur de filière comprend 280 établissements en majorité de petite taille, les trois quarts d'entre eux n'ont pas de salariés. Ainsi, la filière bois occupe 700 personnes dont un tiers de non salariés. Elle est en outre très masculine. La plupart des salariés sont des ouvriers et travaillent dans l'exploitation forestière et la première transformation. C'est une filière vieillissante aux salaires inférieurs à la moyenne régionale.

Florence Hamann, Draaf de Corse - Srise ; Stéphanie Balzer, Yannig Pons, Insee de Corse

Avec une superficie de 500 000 hectares de forêt, dont 400 000 hectares de forêt de production, la Corse est la plus boisée des îles de la Méditerranée. C'est aussi la région française la plus boisée avec un taux de boisement de 58 % pour une moyenne de 30 % en France métropolitaine (figure 1).

L'insularité, le climat, le relief et la géologie confèrent aux forêts de Corse une grande diversité biologique et écologique. Les feuillus occupent 80 % de la forêt de production (principalement du chêne vert, suivi par le châtaignier, le hêtre et le chêne liège). Les peuplements de conifères sont dominés par le pin laricio et le pin maritime.

Selon le dernier inventaire forestier national, le volume de bois sur pied en Corse est estimé à 46 millions de mètres cubes et la production naturelle brute (avec feuillage) à 1 million de mètres cube par an. La quasi-totalité du bois collecté provient des forêts publiques.

Une exploitation limitée, notamment par les difficultés d'accès

Les contraintes géographiques (relief) limitent l'exploitation forestière : plus de 80 % des volumes sur pied sont considérés d'exploitation plutôt difficile et plus de 30 % ont une distance de débardage supérieure à 1 000 mètres. A

titre de comparaison, ce taux est de 6 % en Auvergne et 14 % en Rhône-Alpes.

Dans la région, 80 % de la surface de la forêt est privée. Les spécificités locales, telles que le morcellement de la propriété privée et l'indivision, entravent la mise en place d'une gestion forestière efficace.

L'Office national des forêts (ONF) assure la gestion des forêts publiques relevant du régime forestier, dont font partie les forêts de la Collectivité territoriale de Corse. Ces forêts se situent en majorité au dessus de 1 000 m d'altitude et comprennent la plupart des peuplements de pin laricio exploitables qui alimentent la filière bois d'œuvre.

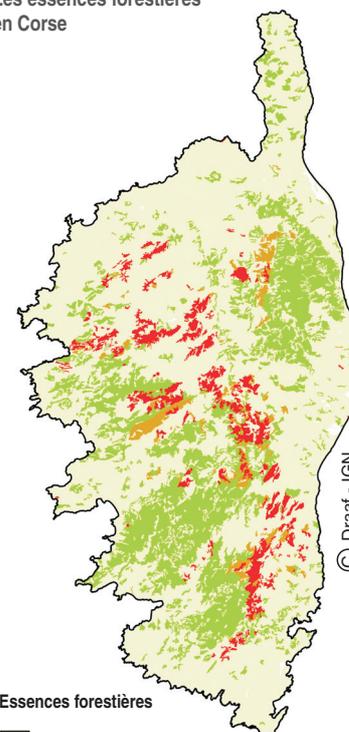
Une filière aux activités variées

La filière bois désigne l'ensemble des acteurs économiques qui participent à la réalisation de produits finis issus du bois. En Corse, les acteurs de cette filière peuvent être regroupés en six segments (figure 2).

En amont, la sylviculture et exploitation forestière produit le bois brut. Puis, ce bois brut est dirigé vers le sciage-travail du bois. En aval, la fabrication de meubles et d'objets en bois, la construction en bois (y compris les travaux de charpente) ainsi que l'industrie du papier et du carton (fabrication de papier, carton, imprimerie...) transforment le bois issu du

1 La forêt couvre plus de la moitié du territoire régional

Les essences forestières en Corse



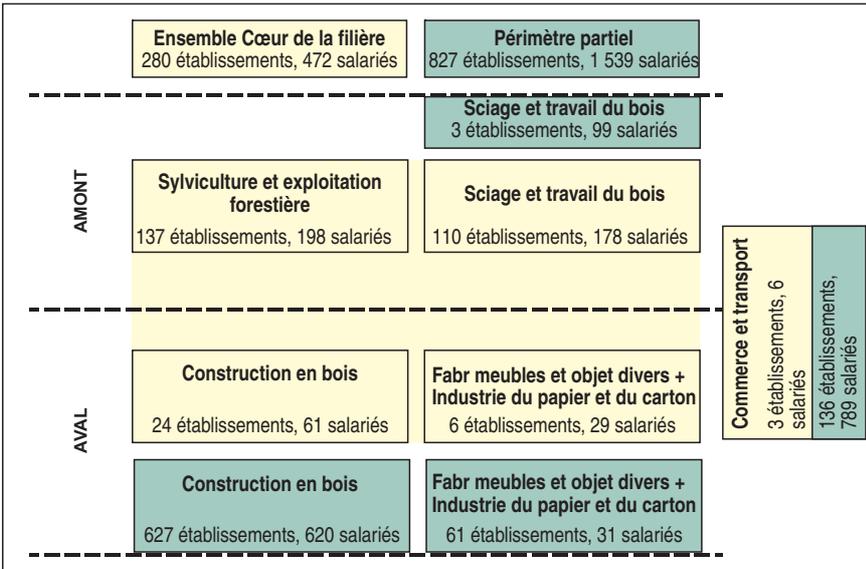
Essences forestières

- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Forêts mélangées

Source : Corin Land Cover 2012
Conception : Draaf de Corse - Srise

2 La filière bois : un ensemble d'activités complémentaires

Etablissements et effectifs salariés du cœur et du secteur partiel de la filière bois en Corse par principaux segments en 2012



Source : Insee, Clap 2012

sciage en produits finis. Enfin, des segments plus périphériques exercent des activités de soutien (commerce et transport).

En 2012 en Corse, 1 107 établissements ont une activité intégrée dans la filière bois. Parmi ces établissements, seuls 280 constituent le cœur même de la filière en exerçant des activités pleinement liées au bois (exploitation forestière, scierie, fabrication de charpente...). Ce cœur de filière est l'objet de la suite de cette étude.

Un poids faible dans l'économie régionale

En Corse, le poids du cœur de la filière bois dans l'économie reste limité. En effet, en 2012, il représente seulement 0,6 % des établissements et 0,5 % de la main-d'œuvre salariée insulaire, soit deux fois moins qu'en France métropolitaine. La Corse se trouve ainsi en bas du classement

national pour l'importance de la filière au sein de son économie, alors qu'elle est la région la plus boisée de France métropolitaine (figure 3).

Dans la région, ce développement restreint de la filière est la conséquence du faible poids de l'exploitation forestière et de la présence très peu marquée des activités industrielles (papier, fabrication de meubles).

L'ONF est le principal employeur de la filière bois insulaire puisque qu'il mobilise 130 personnes soit 27 % des effectifs salariés de la filière. Cette part est la plus élevée des régions françaises, en lien avec les activités diverses de ses personnels qui s'étendent au-delà de la filière. En effet, le rôle des forestiers de l'ONF ne se limite pas à assurer le renouvellement des forêts publiques et l'approvisionnement de la filière bois. Il concerne également les deux autres piliers de la gestion durable des forêts que sont la

La filière bois en Corse, surtout tournée vers le bois d'œuvre et le bois énergie

Les résultats de l'enquête de branches Exploitation forestière et Sciage, rabotage, ponçage et imprégnation du bois conduites par le Srise/Draaf de Corse en 2014 donnent un volume collecté de 36 000 m³. La quasi-totalité du bois collecté provient des forêts publiques.

Cette récolte se décompose en trois grands types d'utilisation :

- le bois d'œuvre domine largement la récolte. Il représente 23 000 m³ composés à 87 % de bois de conifères (en particulier pin laricio).
- le bois énergie arrive en deuxième position avec 12 600 m³ commercialisés en rondins, bûches ou plaquettes forestières. Ces volumes ne représentent qu'une partie des volumes réellement exploités, les établissements ou particuliers qui produisent uniquement du bois de chauffage n'étant pas concernés par l'enquête.
- le bois industrie (bois de trituration pour pâtes et panneaux, poteaux, piquets...) reste très anecdotique avec 160 m³.

La production de sciage est de 7 000 m³, en régression de 25 % par rapport aux années précédentes suite à l'arrêt d'activité provisoire ou définitif de plusieurs scieries.

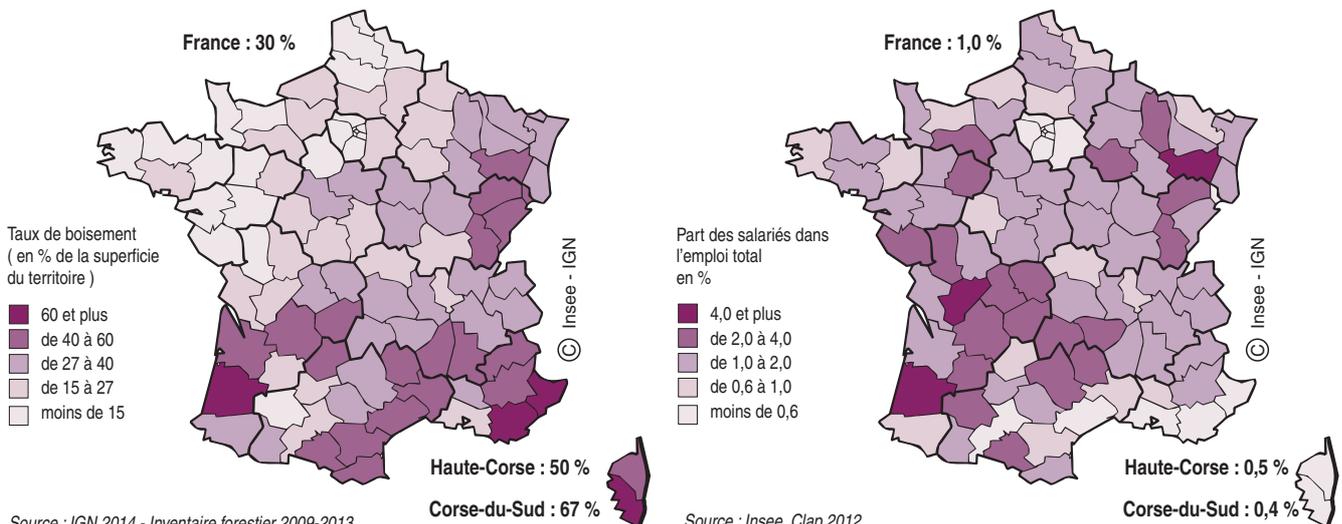
protection de l'environnement (protection de la biodiversité, des habitats naturels et des espèces remarquables) et l'accueil du public (forte fréquentation touristique estivale). Ils contribuent à la prévention des risques, notamment les incendies qui ont une incidence sur la qualité des bois.

Une filière constituée de nombreux petits établissements

Le cœur de la filière bois est majoritairement constitué de petites structures : trois quarts des établissements n'ont pas de salarié. Ces petites unités sans salarié exercent principalement leur activité dans la sylviculture et l'exploitation forestière (53 %) ainsi que dans le sciage et travail du bois (38 %). Pour l'essentiel, ces unités sont gérées par des entrepreneurs indépendants travaillant en forêt (coupes

3 En Corse, malgré une surface boisée importante, le poids de la filière bois reste faible

Couverture forestière et part des salariés du cœur de la filière bois en 2012

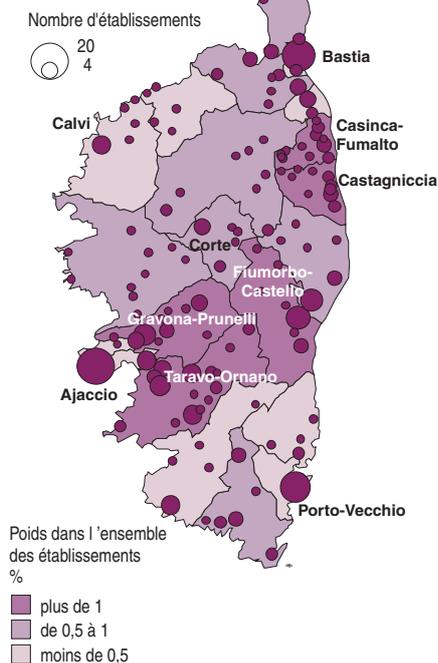


Source : IGN 2014 - Inventaire forestier 2009-2013

Source : Insee, Clap 2012

4 Des établissements au plus proche de la forêt corse

Répartition des établissements du cœur de la filière bois par canton en 2012



Source : Insee, Clap 2012.

de bois de chauffage). Au total, la filière bois occupe 230 non salariés. L'emploi non salarié représente ainsi un tiers de l'emploi global de la filière qui compte 700 personnes.

Les établissements sont assez uniformément répartis sur le territoire régional avec toutefois une plus forte implantation dans cinq cantons autour d'Ajaccio (sur les routes en direction de la forêt de Vizzavona) et dans le sud de Bastia (sortie de la Castagniccia sur la plaine orientale) (figure 4).

Huit emplois salariés sur dix relèvent de l'exploitation forestière et de la première transformation

La sylviculture et l'exploitation forestière sont les activités les plus importantes de la filière bois en Corse, aussi bien en nombre d'établissements que de salariés. En 2012, elles concentrent 49 % des établissements et 42 % des effectifs salariés de la filière. Deux tiers des effectifs travaillent pour l'ONF. Au niveau national, ce segment concentre davantage les établissements de la filière (61 %) mais beaucoup moins les salariés (9 %), en raison de la moindre présence des agents de l'ONF dans ses effectifs (figure 5).

Les activités de sciage et de travail du bois représentent le deuxième segment de la filière sur l'île. Elles regroupent 39 % des établissements et 38 % des salariés. Entre 2008 et 2012, ce segment a enregistré une hausse de la part de ses établissements au détriment de la sylviculture et exploitation forestière. Il a connu en effet une

Le plan de relance de la filière Forêt-Bois de Corse

Concomitamment à la signature à l'échelle nationale du contrat stratégique de filière en décembre 2014, l'Etat et la Collectivité territoriale de Corse se sont engagés dans la définition d'une stratégie territoriale de relance de la filière.

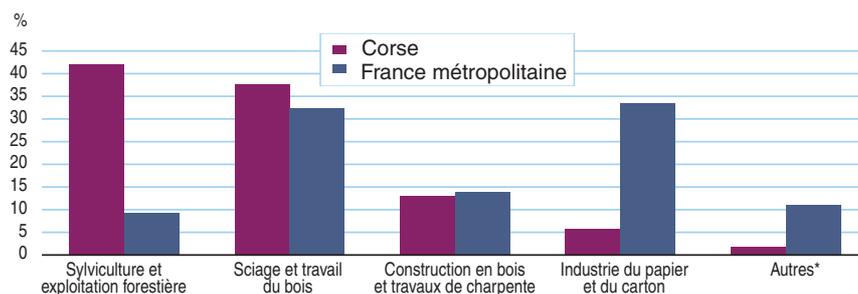
Ayant fait le constat d'une sous-exploitation du bois en Corse et d'un faible développement des entreprises du secteur, l'ensemble des acteurs économiques et socioprofessionnels de la filière, ainsi que des élus, ont contribué tout au long de l'année 2015 à la définition d'une stratégie de relance pour une période de 10 ans.

Cadre de référence et socle d'une politique régionale globale, cohérente et partagée, cette stratégie s'articule autour de quatre grands axes de développement :

- développer la production par une gestion durable de la forêt ;
- renforcer et moderniser le tissu des entreprises de la filière ;
- valoriser, diversifier l'industrie du bois et innover en favorisant les solutions à plus forte valeur ajoutée ;
- dynamiser, animer et conforter la filière.

5 Les salariés de la sylviculture et exploitation forestière beaucoup plus présents qu'au niveau national

Répartition des effectifs du cœur de la filière bois par segment en 2012



*Autres : commerce, transport, fabrication de meubles...

Source : Insee, Clap 2012

croissance des petites unités de production, le nombre de salariés restant stable sur la période. Les années récentes semblent moins favorables avec plusieurs fermetures enregistrées en 2013 et 2014. Les autres segments de la filière évoluent peu.

En 2012, la construction en bois (travaux de charpente) regroupe 13 % de la main-d'œuvre salariée de la filière bois insulaire, soit une part équivalente à la moyenne France métropolitaine. Enfin, le secteur de « l'industrie du papier et du carton » est très peu développé dans la région alors qu'il arrive en tête au niveau national avec 33 % des effectifs de la filière.

Une filière avant tout masculine et ouvrière

Le cœur de la filière bois recouvre des activités fortement utilisatrices d'ouvriers. Ainsi, en Corse en 2012, 60 % de ses emplois salariés sont des postes d'ouvriers (68 % au niveau national). C'est beaucoup plus qu'en moyenne régionale où cette catégorie socioprofessionnelle regroupe un emploi sur quatre. Les ouvriers sont particulièrement présents dans les travaux de charpente (ils représentent 74 % des salariés de ce segment). Ils sont également nombreux dans les activités de sciage et du travail du bois (72 %). Les autres salariés de la filière sont pour l'essentiel des professions intermédiaires avec un taux régional supérieur au taux national (22 % contre 14 %).

La filière bois reste un milieu principalement masculin avec 84 % d'hommes

dans ses effectifs (contre 89 % cinq ans auparavant). C'est davantage qu'au niveau national (81 %), du fait des personnels de l'industrie du papier, plus féminisés.

Un personnel vieillissant et des salaires plus faibles que dans les autres secteurs

Les salariés de la filière sont essentiellement des personnes de plus de 30 ans : en 2012, 42 % ont entre 30 et 49 ans et 31 % sont âgés de plus de 50 ans. Cette population est plus âgée qu'en moyenne régionale où les plus de 50 ans représentent 26 % de l'ensemble des salariés de l'île (soit 5 points de moins).

Cette main-d'œuvre est vieillissante : en cinq ans, la part des salariés de plus de 50 ans a progressé de 8 points et celle des moins de 30 ans a diminué de 3 points. Le secteur des travaux de charpente est celui qui emploie le plus de jeunes, puisque 48 % de ses effectifs ont moins de 30 ans.

La rémunération horaire des salariés est moins élevée dans la filière bois que dans l'ensemble des secteurs de l'économie corse : 12 euros nets en moyenne contre 12,7 euros. Ce résultat est en partie dû à la surreprésentation des ouvriers dont la rémunération est de 9,7 euros/heure. Les salariés les mieux rémunérés sont ceux de la sylviculture et de l'exploitation forestière (14,3 euros/heure) principalement grâce à la présence de l'ONF dans ce segment (sans l'ONF, le salaire net moyen n'est plus que de 10 euros/heure). A l'opposé, le sciage et le travail du bois est le segment dans lequel les salariés sont les moins rémunérés (10,4 euros/heure).

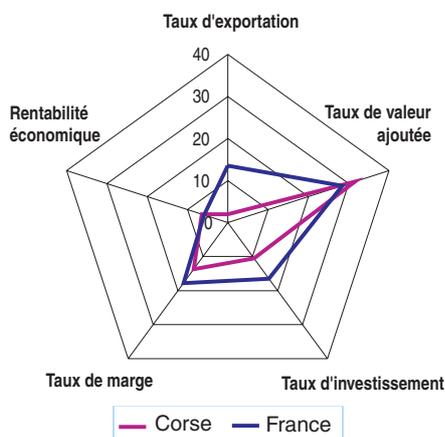
Sciage et travail du bois : une rentabilité proche du niveau national

Comme sur le continent, les données financières des entreprises de sylviculture et d'exploitation forestière sont rarement disponibles. En revanche, les autres segments sont bien couverts. C'est notamment le cas du sciage et travail du bois qui occupe une place importante dans la filière bois insulaire.

En 2012, dans ce segment, la valeur ajoutée occupe la même part du chiffre d'affaires que sur le continent. Cette valeur ajoutée créée par l'entreprise sert à rémunérer ses salariés, à financer l'investissement et à rémunérer les apporteurs de capitaux. En Corse, 86 % de la valeur ajoutée produite est consacrée à la rémunération du personnel contre 82 % au niveau national. Pourtant, les charges de personnel par salarié y sont inférieures. Ce paradoxe s'explique par la valeur ajoutée par salarié qui est moins élevée dans la région. Le taux de marge, qui sert à financer les investissements et à rémunérer le capital, est donc plus faible. La rentabilité économique des entreprises de ce segment est néanmoins légèrement supérieure au niveau national (6,4 % contre 5,9 %) du fait d'un capital d'exploitation nettement inférieur (figure 6). Leur taux d'investissement est moins élevé que sur le continent alors que, tous

6 Sciage et travail du bois : un taux de marge inférieur au taux national et une exportation quasi inexistante

Les principaux indicateurs financiers du sciage et travail du bois en 2012 (en %)



Source : Insee, Clap 2012, Fare 2012

secteurs confondus, les entreprises corses investissent généralement davantage. Enfin, les entreprises corses de sciage et travail du bois exportent très peu : seulement 2 % de leur activité est liée aux exportations contre 14 % sur le continent. Au niveau national, le taux d'exportation est le plus élevé dans l'industrie du papier. L'absence de telles activités en Corse pénalise aussi le taux d'exportation global de la filière.

Méthodologie

La liste des établissements de la filière régionale a été extraite du fichier Clap sur la base du code d'activité de ceux-ci, et complétée par le résultat de l'enquête annuelle de production (EAP) de l'Insee et de l'enquête du service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture. L'expertise du service statistique de la DRAAF (SRISE de Corse) a été mobilisée pour valider et compléter ces listes permettant une étude plus exhaustive et détaillée de la filière bois corse. L'appartenance à la filière est définie selon 3 niveaux, dont :

- le **noyau ou cœur de la filière**, activités complètement intégrées dans la filière (exploitation forestière, scierie, fabrication de charpentes, ébénisterie...);
- les **secteurs partiels** qui ont une partie significative de leur activité intégrée dans la filière (menuiserie, ameublement...);

Dans l'étude présente, le champ retenu pour la filière bois est celui du **cœur**.

Définitions

Taux de boisement : rapport entre la surface boisée et la surface totale du territoire.

Distance de débardage : distance à parcourir, mesurée à l'horizontale, pour acheminer les bois depuis le point d'inventaire jusqu'à une route accessible aux camions.

Taux de valeur ajoutée (valeur ajoutée hors taxes / chiffre d'affaires) : mesure la capacité à créer de la valeur par euro de chiffre d'affaires.

Part des charges de personnel (charges de personnel / valeur ajoutée au coût des facteurs) : mesure la part de la richesse qui est utilisée pour rémunérer les salariés (y compris les cotisations sociales à la charge de l'employeur).

Taux de marge : rapport entre l'excédent brut d'exploitation et la valeur ajoutée, exprimé en pourcentage. Plus le ratio est élevé, plus la richesse créée par l'entreprise est utilisée pour rémunérer les apporteurs de capitaux et renouveler le capital investi.

Taux de rentabilité (excédent brut d'exploitation/capital d'exploitation) : mesure la capacité de l'entreprise à rentabiliser les fonds apportés par les associés et les prêteurs au travers du processus d'exploitation. Le taux de rentabilité économique indique à la fois le dynamisme commercial et la qualité de l'organisation de l'entreprise mais ne prend pas en compte sa situation financière. Il ne mesure donc pas la capacité à dégager un bénéfice net.

Sources

Les données sur la forêt sont issues des **campagnes d'inventaire forestier 2009 à 2013** de l'IGN - ©IGN 2014 -

Les **enquêtes annuelles de branches** Exploitation forestière et Sciage, rabotage, ponçage et imprégnation du bois sont conduites par le service de la statistique et de la prospective du MAAF et le SRISE/DRAAF de Corse.

DADS (déclaration annuelle des données sociales) : formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés.

CLAP (Connaissance locale de l'appareil productif) : système d'information alimenté par différentes sources dont l'objectif est de fournir des statistiques localisées au lieu de travail jusqu'au niveau communal, sur l'emploi salarié et les rémunérations pour les différentes activités des secteurs marchand et non marchand.

FARE (Fichier approché des résultats d'Esane) : le dispositif Esane combine des données administratives (fiscales et sociales) et des données obtenues à partir d'un échantillon d'entreprises enquêtées par un questionnaire spécifique pour produire des statistiques structurelles d'entreprises. La couverture de la sylviculture et exploitation forestière est faible. En revanche, les autres segments sont bien couverts. **L'analyse financière porte ici sur le sciage et travail du bois qui est le principal segment bien représenté dans Fare.**

Insee Corse
Résidence du Cardo,
rue des Magnolias
CS 70 907
20700 Ajaccio cedex 9

Directeur de la publication :
Alain Tempier

Rédactrice en chef :
Angela Tirroloni

ISSN : 2416-8068

© Insee 2015

Pour en savoir plus

- Schéma régional d'aménagement des forêts des collectivités de Corse - Office national des forêts - www.onf.fr/lire-voir-ecouter
- Résultats d'Inventaire forestier - IGN
<http://inventaire-forestier.ign.fr/Donnees-et-resultats>
- Mémento « La forêt en chiffres et en cartes - édition 2014 » - IGN - Inventaire forestier
<http://inventaire-forestier.ign.fr/Donnees-et-resultats/Resultats-illustrés/La-forêt-française>
- Graphagri bois - édition 2013 - Agreste
<http://agreste.agriculture.gouv.fr/publications>

